Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261007-2026X07-DE

Commune de St Georges sur Loire

Département du Maine-et-Loire

DELIBERATION

SÉANCE du 7 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'Octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire de la Mairie de Saint Georges sur Loire, sous la présidence de M. Hubert GAUDIN, Maire.

Étaient présents : M. GAUDIN Hubert – *Maire* – Mme ZILLI-DEWAELE Marina, M. GIL Miguel, Mme GODIVEAU Vannick, M. MARIANDE Franck, Mme COULON Carole, M. RICHY Jean-Claude, Mme BERTAUD Marie-Ange, M. KEITA Lassiné – *Adjoints* – M. MERLET Jean-Luc, M. MILLET Christophe, M. ROSIER Olivier, M. AOUSTIN Yann, Mme HOUET Gaëlle, M. BLOUIN Matthieu, Mme COURAUD Amélie, Mme AMINE Nafiyssat, Mme MARIANDE Vanessa, M. BOUYER Guillaume, Mme ROSIER--PENNEVERT Cassandre, Mme LIVET Christina, M. CHEVALIER Yves, Mme JOUAN Christine, M. HOPQUIN Arnaud – *Conseillers municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme CHRÉTIEN Florence, *conseillère municipale*, à M. HOPQUIN Arnaud
- Mme GOURDON Marie, *conseillère municipale*, à Mme BERTAUD Marie-Ange

Absent excusé :

- M. MAILLART Philippe, *conseiller municipal*

Secrétaire de séance : M. RICHY Jean-Claude

Convocation : 1er octobre 2026
Nbre Conseillers en ex. : 27
Nbre Conseillers présents : 24 (+ 2 pouvoirs)
Quorum : 14
Publication dématérialisée : 9 novembre 2026

N°2026/X/07

OBJET : PARCELLE AGRICOLE AA 14 – CONTRAT DE PRET A USAGE

M. le Maire expose :

Présentation synthétique

La parcelle agricole cadastrée section AA n°14 d'une surface de 5 236 m² faisait l'objet d'un contrat de prêt à usage avec Mme PRACHE Isabelle. Celle-ci ayant résilié ledit contrat, il est proposé d'en conclure un nouveau aux mêmes conditions avec M. BEAUMONT David à compter du 1er novembre 2026.

Pour rappel, ce type de contrat permet à la Commune de prêter une parcelle gratuitement à un exploitant, charge à lui de l'entretenir et de la restituer en bon état au terme convenu. Ce contrat, contrairement au bail rural, permet de conserver la disponibilité des parcelles prêtées.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261007-2026X07-DE

Délibération

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ Décide de conclure un contrat de prêt à usage avec M. BEAUMONT David à compter du 1er novembre 2026 pour la parcelle cadastrée section AA n°14.
- ✓ Autorise M. le Maire à signer ledit contrat.

Le Maire,

Hubert GAUDIN

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude RICHY